



16S/15D001_01

Approuvé : Conseil des Ministres du 14 février 2025

COMPETENCES MINISTERIELLES

A. PRINCIPES

La répartition des compétences ministérielles découle en premier lieu de l'arrêté royal de nomination des Membres du Gouvernement, éventuellement précisé ou complété par d'autres arrêtés royaux. Il est essentiel de rappeler ici que le Législateur a donné une interprétation claire de ce principe dans l'article 2 de la loi du 8 juillet 1992 relative à l'exercice des compétences attribuées par la loi aux Comités ministériels et aux Ministres (Moniteur belge du 10 juillet 1992) :

« Les Ministres auxquels des compétences sont attribuées par une loi ou par un arrêté royal dont la modification est réservée à la loi, sont, nonobstant les termes de ces lois et arrêtés, ceux qui, conformément à l'arrêté royal de nomination des Membres du Gouvernement, éventuellement précisé ou complété par d'autres arrêtés royaux, ont les matières concernées dans leurs attributions. »

Le **principe de base** est que chaque Membre du gouvernement est compétent pour les matières qui relèvent des Services sur lesquels il ou elle a l'autorité. Chaque Service public fédéral ou Service public fédéral de programmation a été créé sous l'autorité du Membre du Gouvernement compétent en la matière. En ce qui concerne les organismes ou institutions créés par la loi, le(les) Membre(s) du Gouvernement sous la tutelle duquel (desquels) ils sont créés sont en principe compétent(s).

Les **exceptions à ces principes** découlent de l'arrêté royal de nomination des Membres du Gouvernement et des précisions apportées à la répartition des compétences ministérielles par l'arrêté royal fixant certaines compétences ministérielles.

Les membres du gouvernement peuvent conclure des accords entre eux sur des modes structurels de coopération concernant des thèmes qui relèvent de leurs compétences mutuelles.

B. REPARTITION

BART DE WEYER PREMIER MINISTRE

Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre

Cybersécurité : Centre pour la Cybersécurité Belgique

DAVID CLARINVAL VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE ET DE L'AGRICULTURE

Compétences Emploi

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

Tutelle sur :

- Office national des vacances annuelles (ONVA)
- Office national de l'emploi (ONEM)
- Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC)

Tutelle conjointe avec le Ministre des Affaires sociales :

- Office nationale de sécurité sociale (ONSS)
- Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS)

Service d'information et de recherche sociale (SIRS) : protocole avec le Ministre de la Lutte contre la Fraude sociale, qui exerce l'autorité sur le service, et la Ministre des Indépendants

Compétences Economie

Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (à l'exception de la Direction générale Politique des PME, de la Direction générale Energie, et la matière Protection des droits des consommateurs et la Section Télécommunications et Société de l'Information de la Direction générale Réglementation économique)

Protection des consommateurs : protocole avec le Ministre de la Protection des consommateurs, qui exerce la tutelle sur la protection des consommateurs, et la Ministre des Indépendants

Autorité belge de la Concurrence

Tutelle conjointe avec le Ministre chargé du Commerce extérieur et le Ministre des Finances : Ducroire

Compétence conjointe avec le Ministre des Finances et des Pensions et le Ministre de la Protection des consommateurs (protocole à conclure) : Financial Services and Markets Authority (FSMA)

Compétences Agriculture

Agriculture (coordination européenne)

Sécurité alimentaire : Tutelle sur l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), et le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de la Santé publique sont compétents pour la Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement en ce qui concerne l'Agence – protocole avec le Ministre de la Santé publique.

Sciensano : compétence conjointe avec le Ministre de la Santé publique

MAXIME PREVOT

VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Prévention des Conflits

Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)

FRANK VANDENBROUCKE

VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE, CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Service public fédéral Sécurité sociale (à l'exception de la Direction générale Personnes handicapées)

Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (à l'exception de la Direction générale Environnement)

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) : protocole avec le Ministre de l'Agriculture

Sciensano : compétence conjointe avec le Ministre de l'Agriculture

Tutelle sur :

- Office de contrôle des mutualités et des Unions nationales de mutualités (OCM)
- Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)
- Agence fédérale des risques professionnels (FEDRIS), étant entendu qu'un protocole sera conclu avec le Ministre de l'Emploi
- Plate-forme eHealth
- Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE)
- Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), étant entendu qu'un protocole sera conclu avec le Ministre de l'Agriculture pour les médicaments et vaccins pour les animaux

Tutelle conjointe avec le Ministre de l'Emploi :

- Office national de sécurité sociale (ONSS)
- Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS)

Tutelle conjointe avec la Ministre des Indépendants : Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)

Le Ministre des Affaires sociales et la Ministre des Indépendants sont compétents pour l'assurance soins de santé, l'assurance incapacité de travail et l'assurance invalidité des travailleurs indépendants (matières INAMI), et co-signeront les initiatives réglementaires dans ce domaine.

Lutte contre la pauvreté : Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale : protocole avec la Ministre de l'Intégration sociale

VINCENT VAN PETEGHEM

VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DU BUDGET, CHARGE DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Service Public Fédéral Stratégie et Appui : autorité conjointe avec la Ministre chargée de la Fonction publique et du Numérique (protocole à conclure)

Autorité sur le Plan pour la Reprise et la Résilience, secrétariat permanent auprès du Service Public Fédéral Stratégie et Appui

JAN JAMBON

VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES FINANCES ET DES PENSIONS, CHARGE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DES INSTITUTIONS CULTURELLES FEDERALES

Service public fédéral Finances

Société fédérale de participations et d'investissement

Tutelle conjointe avec le Ministre de l'Economie et le Ministre chargé du Commerce extérieur : Ducroire

Compétence conjointe avec le Ministre de l'Intérieur : SA ASTRID

Compétence conjointe avec le Ministre de l'Economie et le Ministre de la Protection des consommateurs (protocole à conclure): Financial Services and Markets Authority (FSMA)

Présidence du Comité ministériel et du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Pensions (sauf pensions des indépendants – protocole avec la Ministre des Indépendants pour l'exécution des pensions mixtes)

Tutelle sur le Service Fédéral des Pensions (SFP)

Loterie nationale

Institutions culturelles fédérales

ANNELIES VERLINDEN**MINISTRE DE LA JUSTICE, CHARGÉE DE LA MER DU NORD**

Service public fédéral Justice (droit pénal social et droit des sociétés relèvent du SPF Justice)

Le Service Égalité des chances du Service public fédéral Justice : compétence conjointe avec le Ministre de l'Égalité des chances

En cas d'empêchement légal de la Ministre de la Justice, ses attributions sont exercées par le Ministre du Budget, et en cas d'absence de ce dernier, par la Ministre de l'Action et de la Modernisation publiques

Mer du Nord : Mobilité maritime et Milieu marin, y compris la politique en matière de permis et autorisations à l'exploitation des infrastructures d'énergies renouvelables en Mer du Nord

BERNARD QUINTIN**MINISTRE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INTÉRIEUR, CHARGÉ DE BELIRIS**

Service public fédéral Intérieur

Compétence conjointe avec le Ministre des Finances : SA ASTRID

Tutelle sur « Beliris », sur l'accord de coopération « Beliris » et sur la Direction Infrastructure de transport du Service public fédéral Mobilité et Transports en ce qui concerne la gestion « Beliris »

THEO FRANCKEN**MINISTRE DE LA DÉFENSE, CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR**

Ministère de la Défense

Victimes de la guerre

War Heritage Institute

Compétent pour :

- Ducroire : tutelle conjointe avec le Ministre des Finances et le Ministre de l'Économie
- Finexpo
- Agence pour le Commerce extérieur

JEAN-LUC CRUCKE**MINISTRE DE LA MOBILITÉ, DU CLIMAT ET DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**

Service public fédéral Mobilité, à l'exception de :

- la mobilité maritime
- la Direction Infrastructure de transport en ce qui concerne la gestion « Beliris »

- la politique en matière du système ferroviaire :
 - autorité sur le Service de sécurité et d'interopérabilité des chemins de fer
 - autorité sur l'enquêteur principal et l'enquêteur adjoint de l'Organisme d'enquête sur les accidents et incidents ferroviaires
 - la compétence de délivrer des licences permettant d'être reconnue comme entreprise ferroviaire
- Régulation du transport ferroviaire et du transport aérien : les compétences relatives à l'application des procédures disciplinaires par rapport à l'Agence fédérale de Régulation du Transport

Skeyes

SNCB et Infrabel

Sans préjudice des compétences fonctionnelles des Ministres concernés :

- a) assurer la représentation de l'Etat belge dans les actions en justice, en cours et à venir, qui sont liées à la S.A. Sabena ;
- b) exercer les droits et les compétences liés à toutes actions et participations, directes et indirectes, que l'Etat fédéral détient dans la S.A. Sabena.

Centre d'analyse des risques liés au changement climatique

Direction générale Environnement du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (y compris le protocole de Kyoto), à l'exception du milieu marin

Tutelle sur l'Institut fédéral pour le Développement durable

VANESSA MATZ

MINISTRE DE L'ACTION ET DE LA MODERNISATION PUBLIQUES, CHARGÉE DES ENTREPRISES PUBLIQUES, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT, DU NUMÉRIQUE ET DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX

Service Public Fédéral Stratégie et Appui : autorité conjointe avec le Ministre du Budget (protocole à conclure)

Direction générale Réglementation économique – Section Télécommunications et Société de l'Information, du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Entreprises publiques : Proximus et bpost

Télécommunications, y compris les réseaux et services de communications électroniques et les services de médias audiovisuels dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale

Politique en matière du système ferroviaire :

- autorité sur le Service de sécurité et d'interopérabilité des chemins de fer
- autorité sur l'enquêteur principal et l'enquêteur adjoint de l'Organisme d'enquête sur les accidents et incidents ferroviaires
- la compétence de délivrer des licences permettant d'être reconnue comme entreprise ferroviaire

Régulation du transport ferroviaire et du transport aérien : les compétences relatives à l'application des procédures disciplinaires par rapport à l'Agence fédérale de Régulation du Transport

Service public fédéral de programmation Politique Scientifique

Régie des bâtiments

Législation sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

ROB BEENDERS

MINISTRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE, DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Tutelle sur Protection des consommateurs, étant entendu qu'un protocole sera conclu avec le Ministre de l'Economie et la Ministre des Indépendants

Autorité sur la matière Protection des droits des consommateurs de la Direction générale de la Réglementation économique du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.

Sans préjudice des compétences fonctionnelles d'autres Ministres, compétent pour :

- les mesures de protection des consommateurs figurant dans le Code de droit économique et le Code civil, ainsi que dans les différentes législations spécifiques aux secteurs;
- l'Agenda du consommateur européen.

Compétence conjointe avec le Ministre de l'Economie, le Ministre des Finances et des Pensions : (protocole à conclure) : Financial Services and Markets Authority (FSMA)

Autorité sur le Service d'information et de recherche sociale (SIRS), étant entendu qu'un protocole sera conclu avec le Ministre de l'Emploi et la Ministre des Indépendants

Vice-présidence du Comité ministériel et du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Personnes handicapées : autorité sur la Direction générale Personnes handicapées du Service public fédéral Sécurité sociale

UNIA

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Le Service Égalité des chances du Service public fédéral Justice : compétence conjointe avec la Ministre de la Justice

ANNELEEN VAN BOSSUYT

MINISTRE DE L'ASILE ET DE LA MIGRATION, ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE, CHARGÉE DE LA POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Asile et Migration : Service public fédéral Intérieur (Direction générale Office des étrangers)

Tutelle sur :

- Commissariat général aux réfugiés et apatrides
- Conseil du contentieux des étrangers
- Fedasil
- Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains (MYRIA)

Intégration sociale et Politique des Grandes villes : Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale

Lutte contre la pauvreté : Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale : protocole avec le Ministre chargé de la Lutte contre la pauvreté

MATHIEU BIHET
MINISTRE DE L'ENERGIE

Direction générale Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Hedera

BeNuc

ELEONORE SIMONET
MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DES INDEPENDANTS ET DES PME

Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Politique des PME)

Statut social des indépendants (y compris les pensions - protocole avec le Ministre des Pensions pour l'exécution des pensions mixtes), avec tutelle sur la Cellule Soutien à la Politique Indépendants de la Direction générale Expertise du SPF Sécurité sociale

Tutelle conjointe avec le Ministre des Affaires sociales : Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)

La Ministre des Indépendants et le Ministre des Affaires sociales sont compétents pour l'assurance soins de santé, l'assurance incapacité de travail et l'assurance invalidité des travailleurs indépendants (matières INAMI), et co-signeront les initiatives réglementaires dans ce domaine.

Tutelle sur l'Institut national d'assurances sociales pour les travailleurs indépendants (INASTI)

Service d'information et de recherche sociale (SIRS) : protocole avec le Ministre de la Lutte contre la Fraude sociale, qui exerce l'autorité sur le service, et le Ministre de l'Emploi

Protection des consommateurs : protocole avec le Ministre de la Protection des consommateurs, qui exerce la tutelle sur la protection des consommateurs, et le Ministre de l'Emploi